

le sionisme revient à souligner que le soutien de la France se fait en violation du droit international. Or, dans une démocratie, une telle remise en question devrait pouvoir s'exprimer sans courir le risque d'une poursuite légale.

· Reportée une première fois en janvier dernier, la discussion de ce projet de loi aura les 16 et 17 avril, dans le cadre d'une procédure accélérée qui diminuera les délais et les étapes nécessaires à son adoption. Concrètement, elle ne fera l'objet que d'un seul passage à l'Assemblée nationale et au Sénat avant d'être adoptée ou rejetée. Organisons-nous contre ce projet dangereux et tenons-nous prêts collectivement à riposter.

### \* Appel

· Nous pensons qu'il est urgent d'amplifier les mouvements antiracistes locaux et de continuer à lutter contre l'antisémitisme et le génocide en cours en Palestine. Nous appelons donc à rejoindre la manifestation du 28 mars à Marseille, qui clôture la semaine contre l'apartheid israélien et coïncide avec le début du procès de l'usine Eurolinks, incarnation de la complicité militaire de la France à Marseille.

· Nous appelons au boycott de la Saison Méditerranée à Marseille (15 mai-31 octobre 2026), dont l'un des partenaires est l'assurancier Axa, figurant sur la liste Boycott, Désinvestissement, Sanctions (BDS) pour ses investissements dans trois banques israéliennes finançant les colonies israéliennes illégales.



# DANS UN CONTEXTE D'ATTAQUES ET D'INTIMIDATIONS : MOBILISONS-NOUS CONTRE LA LOI YADAN !

**Communiqué du groupe métiers du livre  
cultures en lutte 13**

### \* Rappel des derniers faits et bilan local

· Depuis fin 2025, les agressions fascistes sur les librairies se sont multipliées partout en France. Marseille n'est pas épargnée, puisque plusieurs librairies ont été attaquées : le collectif sioniste d'extrême droite « Nous vivrons » s'en est pris à deux librairies, en taguant Transit et en perturbant une rencontre qui s'y tenait avec le collectif juif décolonial Tsedek!, ainsi qu'en menant des campagnes de harcèlement, notamment contre la librairie Histoire de l'œil. En parallèle, des croix celtiques (symbole historique de l'extrême droite) ont été taguées sur les vitrines de Transit et de la librairie Les Sauvages. Des faits qui rappellent la destruction, à coups de boules de pétanque, de la vitrine du Petit Pantragrueul en juin 2024 (du fait des messages antifascistes et antiracistes qui s'y trouvaient), ou encore l'incendie volontaire de la librairie militante l'Hydre aux milles têtes, en 2023.

· Ce contexte d'intimidation se traduit aussi du côté des institutions. Ces derniers mois, les coupes de subventions pour plusieurs lieux et maisons d'édition se multiplient. À Marseille par exemple, la maison d'édition Alifbata reste toujours sans réponse de la région après une demande de subvention, et a appris de façon informelle qu'on lui reprocherait notamment son association avec le collectif Palestine en Résistance lors d'un évènement à la librairie Maupetit. La librairie Les Grandes largeurs, à Arles, est confrontée à la même absence de réponses concernant sa demande de subvention à la région. Ce chantage aux subventions s'observe aussi avec la récente interdiction de l'écriture inclusive, dont l'emploi devient un prétexte systématique pour couper les aides de la part des instances régionales. Dans la plupart des cas, on constate que les dossiers de demande sont bloqués, «en instruction». Or, sans refus officiel, impossible d'entamer un recours administratif.

· Plusieurs structures marseillaises (le CipM, la Marelle, la BaaM, Le port a jauni) participaient au programme PAUSE, un dispositif mis en place par le collège de France d'accueil d'auteurices et de scientifiques contraints à l'exil. Depuis le 7 octobre 2023, 41 lauréatès gazaouiès ont été évacuées depuis Gaza via ce programme. En août 2025, et pour la première fois depuis son existence, PAUSE a exclu les candidatès palestiniennes du dispositif. Cet arrêt brutal traduit une fois de plus la complicité de l'État français avec le génocide toujours en cours en Palestine.

· Ce climat politique s'inscrit dans une période de renforcement de l'extrême droite par la rue et les institutions étatiques, comme le montre le projet VALEURS de la Région, pour Vision, Autorité, Liberté, Europe, Respect, Souveraineté, qui n'est pas sans rappeler le projet PÉRICLÈS du milliardaire d'extrême droite Pierre-Édouard Stérin (Patriotes, Enracinés, Résistants, Identitaires, Chrétiens, Libéraux, Européens, Souverainistes). Ce contexte renforce la pression constante qui pèse sur nos structures, avec ses multiples conséquences délétères dont l'autocensure, afin d'essayer de protéger des économies souvent fragiles.

### **\* Ce ne sont pas les livres qui sont visés, mais la production d'une pensée critique garantissant la multiplicité des récits et une vision dialectique et critique du monde.**

· L'extrême droite et ses alliés bourgeois s'emparent des livres et investissent plus que jamais le secteur : la concentration éditoriale se renforce, ainsi que l'omniprésence médiatique des livres de propagande fascistes et néo-coloniaux.

· Aujourd'hui, tout lieu ou association qui exprime sa solidarité avec la lutte du peuple palestinien contre le génocide en cours, et qui diffuse des voix contestataires, devient une cible. C'est pourquoi nous devons construire des solidarités inter-professionnelles antiracistes, antifascistes, anti-impérialistes, anti-capitalistes.

· L'État français continue de s'outiller juridiquement pour renforcer la pression sur ces espaces de pensées critiques. en créant des paniques morales relayées par les médias et en renforçant son système de contrôle des contenus et de la production intellectuelle.

### **\* La loi yadan, une instrumentalisation liberticide de la lutte contre l'antisémitisme.**

· La loi Yadan se fixe l'objectif de lutter « contre les formes renouvelées de l'antisémitisme », mais s'appuie en réalité sur un amalgame honteux entre antisionisme (analyse et critique des actes d'un État, sans lien avec la religion qu'il professe) et antisémitisme (haine des juifs) pour criminaliser toute critique du gouvernement israélien actuel, et de sa politique coloniale. Ce texte prévoit notamment d'élargir le champ du délit d'apologie du terrorisme, de créer un délit de négation de l'existence d'un État et d'étendre le délit de contestation de la Shoah aux comparaisons entre les crimes nazis et les crimes commis par l'État d'Israël.

· Ce projet de loi, déposé par Caroline Yadan, avec le soutien du camp macroniste, de la droite et du PS, fait peser un lourd risque de censure qui impacterait de nombreux secteurs (associatif, syndical, militant, journalistique, culturel, de la recherche, de l'enseignement, etc.).

· Ce projet prend place dans un contexte politique d'inversion des valeurs. Les élections municipales ont montré l'existence d'un nouveau «cordon sanitaire» face à LFI, à l'appel des partis allant de l'extrême droite au PS, alors qu'historiquement cette ligne vise à nous protéger de l'accession du RN au pouvoir (parti fondé par d'anciens SS et d'anciens tortionnaires en Algérie). Or, LFI se distingue en partie du reste de la gauche par sa ligne antiraciste et son soutien à la lutte du peuple palestinien. Cette loi permettrait de criminaliser la gauche de rupture (ce qui semble être un de ses buts), et pourrait être instrumentalisée, dans un contexte de répression politique et d'islamophobie décomplexée, pour attaquer voire dissoudre des associations ( comme le montre déjà la menace de dissolution d'Urgence Palestine).

· Plutôt que de s'attaquer au renforcement de l'antisémitisme et de l'islamophobie en France, une telle loi tendrait à assimiler toute personne juive à un soutien du gouvernement de Netanyahu, ce qui en plus d'être faux, desservirait la lutte politique contre l'antisémitisme. Cette loi viendrait donc renforcer une dynamique qu'elle prétend combattre, dans l'unique but de prouver le soutien de la France à la politique actuelle d'Israël. Questionner ce soutien ne devrait pas être idéologique, mais juridique. En effet, critiquer